République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation Et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels



PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/Spécialité:

Coffrage Ferraillage

Niveau II

INFEP/0147/07/18/A

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation Et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/Spécialité:

Coffrage Ferraillage

Niveau II

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : Coffrage Ferraillage

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local(CAAL)de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom et Prénom	Fonction et Profil	Institution
KHENTACHE Farid	PSEP2 – Concepteur Méthodologue	IFEP Sétif
LAFI Mohamed	PSEP2 – Concepteur Méthodologue	IFEP Sétif
BAIBEN Mohamed	PSEP2 – Concepteur Méthodologue	IFEP Sétif

SOMMAIRE

		Page
	Introduction	
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par	
	apprentissage	
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par	
	apprentissage	
2.1.	Destination	
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	
2.4.	Documents pédagogiques utilisés	
3.	Profil du métier (spécialité)	
3.1.	Identification du métier (spécialité)	
3.2	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	
3.3.	Capacités professionnelles	
3.4.	Exigences et conditions de travail du métier (spécialité)	
3.5.	Responsabilité du travailleur	
3.6.	Evolution dans la carrière	
4.	Curriculum du métier (spécialité)	
4.1.	Objectifs généraux du curriculum	
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	
4.3.	Synthèse du curriculum	
4.4.	Découpage horaire par semestre et par module de formation	
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice	
5.	Mise en œuvre du programme : Organisation pédagogique et	
	évaluation des compétences	
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation	
5.2.1	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	
5.2.2	Organisation et déroulement de la formation théorique et	
	technologique complémentaire (FTTC)	
5.2.3	Formation de base au niveau de l'EFP	
5.2.4	Formation complémentaire	
5.3	Formation au sein de l'entreprise formatrice	
5.4	Suivi et évaluation des compétences	
5.4.1	Organisation du suivi de l'apprenti	
5.4.2	Evaluation périodique et les instruments pédagogiques	
5.4.3	Examen de fin d'apprentissage	

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique ;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnel INFEP et les six Instituts de Formation Professionnelle IFEP);

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous-jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quand elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des souscompétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice ;
- ➤ Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche);
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (spécialité)

3.1. Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Coffrage Ferraillage
Code spécialité	BTP0708
Branche professionnelle	Bâtiment et Travaux Publics
Durée de la formation	12 mois
Niveau d'accès	Inférieur à la4ème AM
Niveau de qualification	II
Diplôme sanctionnant la formation	CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

3.2. Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

L'ouvrier qualifie en coffrage ferraillage réalise, à l'aide d'un dessin technique, le coffrage et le ferraillage des différentes parties d'une structure en béton armé de bâtiments à usage d'habitation ou industriel, d'ouvrage d'art et hydrauliques, ainsi que tout ouvrage accessoire en béton ou béton armé

3.3. Capacités professionnelles

Le coffreur ferrailleur est capable de :

- Il interprète les dessins techniques et les plans d'exécution
- Il choisit les outils à utiliser
- Il choisit les types, la qualité et la quantité des matériaux en fonction de leur mise en œuvre
- Il détermine les modalités d'exécution du travail en appliquant les connaissances de technologie, de calcul professionnel et les normes de sécurité correspondant aux techniques de travail à utiliser
- Il façonne, monte et met en œuvre les armatures des ouvrages en béton armé
- Il prépare et monte le coffrage utilisé pour les ouvrages en béton armé
- Il démonte les coffrages après durcissement du béton
- Il assure l'entretien des armatures en fer préalablement exécutées et montées, avant les opérations de bétonnage
- Il assure l'entretien et l'empilage du bois et des éléments métalliques avant et après le coffrage
- Il assure l'entretien des outils qu'il utilise
- Il assure le montage et la conception des supports pour le façonnage des armatures
- Il assure la conception et le montage des échafaudages

3.4. Exigences et conditions de travail du métier

- Eclairage : naturel ou artificiel
- Température et humidité sur site : soumis aux conditions climatologiques et météorologiques variables.
- Bruits et vibrations : bruits et vibrations des engins et machines de chantier
- Poussières : le milieu de travail est poussiéreux

Risques d'accident et maladies professionnels :

- Risques de chutes de grande hauteur liés à l'utilisation des échelles et des échafaudages
- Risques liés aux manutentions manuelles et mécanisées
- Risques d'électrocution à l'utilisation de matériel électrique fixe ou portatif
- Risques de vertige
- Risques d'allergie à la corrosion de l'acier et aux poussières du bois

Capacité Physique :

- Avoir une bonne constitution physique pouvant être soumise à des variations climatiques rapides et brutales sur les chantiers ;
- Avoir le sens de l'équilibre et ne pas craindre le vertige ;
- Avoir la pleine possession et maîtrise de ses sens.

Capacité Intellectuelle :

- Avoir le sens de la communication et de la sociabilité ;
- Avoir le sens de l'ordre et de l'organisation dans l'exécution de ses travaux.

Contre-indication

- Présenter un handicap moteur ;
- Présenter des allergies à la corrosion et aux poussières ;
- Avoir une vue ou une ouïe déficiente.

3.5. Responsabilité du travailleur

- Matérielle : Le coffreur ferrailleur est responsable sur tout le matériel et outillage qu'il utilise
- Décisionnelle : Le coffreur ferrailleur dirige le travail de ses aides et décide sur le stockage des matériaux (bois et acier) et des produits façonnés. Il doit en référer à ses supérieurs hiérarchiques

Morale:

La responsabilité morale du coffreur – ferrailleur est engagée :

- dans l'entretien et la sauvegarde du matériel et outils de son travail ;
- dans la conception et la faisabilité des opérations de façonnage, de montage et de démontage;
- dans l'organisation des travaux de coffrage et ferraillage ;
- dans la propreté des lieux où il active sur chantier ;

Sécurité :

Il doit veiller à sa sécurité, à celle de ses aides et de toutes les personnes qui circulent sur le lieu de son travail, lors :

- -Du façonnage et du montage des armatures
- -Du montage des éléments de coffrage
- -Du démontage des éléments du coffrage (décoffrage)

3.6. Evolution dans la carrière

- Cadre règlementaire : voir statut

Accès aux postes supérieurs :

Il peut devenir:

- -Par expérience professionnelle ;
- -Chef d'équipe.

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologie obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectifs généraux du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Développer les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- Développer les compétences spécifiques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- ➤ Développer les compétences complémentaires favorisant une insertion de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité;
- L'aptitude au travail en équipe :
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;

- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement :
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier Coffreur-Ferrailleur sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Réalisation des coffrages
Champ d'activité 03 :	Réalisation du ferraillage
Champ d'activité 04 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement liées au métier
- Appliquer les principales notions de base de dessin technique, de bâtiment, d'exécution de plan de ferraillage et de coffrage
- Identifier les différents matériaux et appliquer les techniques de construction
- Acquérir les notions de maçonnerie, de soudage en rapport avec le métier

Champ d'activité 02 : Réalisation des coffrages

- Monter des coffrages traditionnels
- Monter des coffrages en banches
- Monter des coffrages en tables
- Démonter un coffrage

Champ d'activité03 : Réalisation du ferraillage

- Façonner des armatures
- Monter des armatures

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'initier à l'utilisation de l'outil informatique
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice

Nombre de modules : 15

Durée de la formation : 12 mois

Volume horaire total : 1840 Heures

N° du		Durée et lieux de formation		
modul	Titre du module	E.F.P		
е		Théorie	Pratique	Entreprise
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	6	4	0
02	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique	12	4	0
03	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement	14	4	0
04	Appliquer les principales notions de base de dessin technique, de bâtiment, d'exécution de plan de ferraillage et de coffrage	16	8	0
05	Identifier les différents matériaux et appliquer les techniques de construction	10	10	0
06	Acquérir les notions de maçonnerie, de soudage en rapport avec le métier	10	10	0
07	Monter des coffrages traditionnels		10	291
08	Monter des coffrages en banches		10	233
09	Monter des coffrages en tables		10	233
10	Démonter un coffrage	5	5	188
11	Façonner des armatures	10	5	323
12	Monter des armatures	15	5	300
13	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	15	10	0
14	S'initier à l'utilisation de l'outil informatique	5	10	0
15	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	14	10	0
	Total	157	115	1568

Total EFP	272 H
Total entreprise	1568 H
Total	1840 H

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total				
Module	Total module	EFP	Entreprise	
Module 1	10	10	0	
Module 2	16	16	0	
Module 3	18	18	0	
Module 4	24	24	0	
Module 5	20	20	0	
Module 6	20	20	0	
Module 7	311	20	291	
Module 8	253	20	233	
Module 9	248	15	233	
Module 10	198	10	188	
Module 11	338	15	323	
Module 12	315	15	300	
Module 13	25	25	0	
Module 14	20	20	0	
Module 15	24	24	0	
Grand Total	1840H	272H	1568H	

1 ^{er} semestre			
EFP Entreprise		Total	
10	0	10	
16	0	16	
18	0	18	
24	0	24	
20	0	20	
20	0	20	
20	291	311	
20	233	253	
15	233	248	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
163H 757H		920H	

2 ^{ème} semestre			
EFP	Total		
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
10	188	198	
15	323	338	
15	300	315	
25	0	25	
20	0	20	
24	0	24	
109H	811H	920H	

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1

FORMATION DE BASE

MODULE : 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation Théorie 06 h Pratique 04 h

			Savoirs théoriques nécessaires	
N°	√ Sous compétences Activités professionnelles à exécuter professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Connaître l'organisation et le fonctionnement l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité ou un chantier Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier. Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation les voies potentielles pour un futur emploi 	
1.2	Connaître le parcours de formation	 Identifier les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 	
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 	

MODULE : 2 Appliquer les principales notions de base de la langue d'enseignement et les formules arithmétiques

Durée de la formation	Théorie 12 h	Pratique 04 h
-----------------------	--------------	---------------

N°	0	Activitée professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
2.1	Maîtriser les techniques d'expression orale et écrite	 Prendre note d'une commande Elaborer une commande Participer à une séance de travail Elaborer un document de travail (schémas, devis, facture, compte rendu, rapports, etc.) S'exprimer dans un langage technique et professionnel 	 Rappel des notions de base de la lecture et de l'écriture : Les éléments constituants de la phrase, la conjugaison, la ponctuation Techniques de rédaction d'un document Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) Formes et objectifs des documents Techniques d'expression et de communication professionnelle, liées au métier (spécialité) 	
2.2	Utiliser les notions fondamentales d'arithmétique.	 Appliquer les formules de base de l'arithmétique Appliquer les notions de propriétés communes des nombres entiers Calculer les quantités, les rapports, proportions et les pourcentages 		 Les quatre opérations arithmétiques. PPMC et PGDC. Les rapports. Pourcentage
2.3	Appliquer les notions fondamentales de géométrie plane	 Tracer les différentes formes de base de la géométrie Calculer des périmètres, les surfaces et les volumes 		 La droite, les figures géométriques Calcul de périmètres, de surfaces et de volumes
2.4	Utiliser les unités de mesures	 Identifier les unités de mesures Convertir des unités de mesure 	 Les instruments de mesures liés au métier 	Les unités de mesureConversion d'unités de mesure

MODULE : 3 Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu de professionnel et de protection de l'environnement

Durée de la formation Théorie 14 h Pratique 04 h

N°			Savoirs théoriques ı	nécessaires
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
3.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Définition les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	
3.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles lies au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation : des outils et des machines, des matières premières et des produits nocifs du courant électrique et des gaz Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, casque, gants, lunettes/masque et chaussures de sécurité 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

N°		Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
3.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures protection collective (organisation de travail, rangement, aération, ventilation, plan d'évacuation et issues de secours) Connaître et appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures protection collective 	 Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention 	
3.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires de premiers secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le Responsable hiérarchique et / ou le Responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de: Brûlures Blessures Hémorragies Chocs électriques Intoxications (inhalation) 	
3.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux) Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Programme national pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	

MODULE : 4 Appliquer les principales notions de base de dessin technique, de bâtiment, d'exécution de plan de ferraillage et de coffrage

Durée de la formation	Théorie 16h	Pratique 08 h

N°			Savoirs théorique	s nécessaires
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
4.1	Lire et interpréter des plans et schémas de réalisation	 Identifier le matériel de dessin Préparer un support de dessin Appliquer les normes de dessin Dessiner les différentes vues d'un objet 	 Le matériel de dessin Les conventions, les normes et les échelles de représentation de dessin (traits, formats, cartouche, écriture, cotation) La projection orthogonale (vue en plan et vue en élévation et coupe) 	
4.2	Exploiter un dossier d'exécution de coffrage et de ferraillage	 Identifier les symboles graphiques du coffrage Identifier les symboles graphiques du ferraillage Lire des plans réels d'exécution 	 Dossier d'exécution de : Coffrage Ferraillage Symboles utilises en Coffrage Ferraillage 	

MODULE : 5 Identifier les différents matériaux et appliquer les techniques de construction

Durée de la formation Théorie 10 h Pratique 10 h

N° Savoirs théoriques nécessaire		s nécessaires		
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
5.1	Etudier les différents matériaux de constructions et leurs applications	Lire et exploiter une fiche technique Identifier les matériaux	 Technologie des matériaux de construction : Matériaux d'origine naturelle : les pierres, les sables, bois et dérivés Matériaux d'origine artificielle : les plâtres, les chaux, les ciments, matériaux d'isolation et d'étanchéité Les aciers Bétons et mortiers Maçonnerie : Les maçonneries banchées Maçonnerie moellons Maçonnerie de pierre de taille Maçonnerie composite 	
5.2	Identifier les techniques de construction	 Distinguer, localiser et nommer les principaux ouvrages Définir la ou les fonctions de chacun de ces ouvrages 	 Fondations superficielles, semi profondes et profondes Ouvrages horizontaux ; planchers, dalles, linteaux, poutres, chainages Ouvrages verticaux : murs, voiles, poteaux, mur-rideau Structures porteuses Charpente Couverture, toiture, terrasse Menuiserie, métallerie Conduits, gaines ; ventilation Isolation, cloisons 	

MODULE : 6 Acquérir les notions de maçonnerie, de soudage en rapport avec le métier

Durée de la formation Théorie 10 h Pratique 10 h

N°		Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
6.1	Exécuter les petits travaux de maçonnerie	 Identifier l'outillage utilisé en maçonnerie Déterminer les techniques de maçonnerie 	 Matériaux de maçonnerie (agrégats, ciment, chaux, brique, pierre etc.) Outillage et matériel de maçonnerie Appareillages en maçonnerie Les enduits de ciments Les enduits de chaux 	
6.2	Réaliser des petits ouvrages en béton " ou en béton armé"	 Façonner l'armature Préparer le moule (coffrage) Gâcher le béton Couler le béton 	 Types de coffrage : -Bois -Métallique Types d'acier Types de béton 	
6.3	Identifier et manipuler les outils de soudage	 Identifier les éléments de poste de soudage Mettre en marche le poste de soudage à l'arc électrique avec l'électrode enrobée choisie Régler les paramètres selon le travail à effectuer (Intensité, Tension) Identifier les techniques de soudage 	 Poste de soudage Electrodes 	 Source de tension, source de courant Plaque signalétique Mesure de longueur Angles

REALISER LES COFFRAGES

MODULE :7 Monter des coffrages traditionnels

Durée de la formation Théorie 10h Pratique 10 h

N°			Savoirs théorique	s nécessaires
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	Placer les supports du moule	 Identifier les supports du moule ; Identifier les parties du moule Identifier les outils de montage des étais ; 	 Technologie du bois de coffrage Caractéristiques du bois de coffrage : Physiques /Dimensionnels Défaut et qualité du bois Différents types de coffrage Coffrage des poteaux Coffrage des semelles Coffrage des poutres et poutrelles Coffrage des planchers Coffrage des voiles Coffrage des escaliers Coffrages des éléments préfabriqués Règles d'hygiène et sécurité 	
7.2	Assembler les éléments de la peau coffrante	 Identifier les outils et accessoires d'assemblage ; Identifier les techniques d'assemblage ; 	 Modes d'assemblage du bois Outils et Accessoires d'assemblage Etayages et contreventement (métalliques et en bois) Règles d'hygiène et sécurité 	
7.3	Consolider le coffrage	 Identifier Les différents types d'étais Identifier les techniques de consolidation d'un coffrage 	 Les différents types d'étais Les conditions de consolidation d'un coffrage Règles d'hygiène et sécurité 	

MODULE: 8 Monter des coffrages en banches

Durée de la formation Théorie 10h Pratique 10h

N°			Savoirs théorique	s nécessaires
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
8.1	Placer la première banche	Identifier les outils de travail Identifier les produits de nettoyage et huilage Identifier les banches Identifier les techniques d'emplacement des banches	 Technologie des coffrages outils : Banches Coffrage glissants Murs porteurs en béton armé (banchés) : voiles et refends Eléments de contreventement Fonctionnalité des banches: Rotation et rentabilité Moyen de protection Manutention Les produits de nettoyage et huilage Règles d'hygiène et sécurité 	
8.2	Placer les éléments intérieurs	 Identifier les éléments intérieurs Identifier les techniques de fixations des éléments intérieurs 	 Technique d'exécution des éléments intérieurs selon les fiches techniques Règles d'hygiène et sécurité 	
8.3	Placer la deuxième banche	 Identifier les outils de nettoyage Identifier les outils de verrouillage Identifier les différentes tiges de verrouillage Identifier les techniques d'alignement des banches Déterminer les techniques de contrôle d'aplomb et de l'alignement 	 Les différents éléments de murs en béton armé Technique d'alignement des banches Colmatage des joints : Matériaux utilisés. mannequins réservations Techniques de réglage du coffrage et son ajustement Règles d'hygiène et sécurité 	

MODULE :9 Monter des coffrages en tables

Durée de la formation Théorie 05h Pratique 10h

N°		Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.1	Tracer les traits de niveau	 Identifier les outils de traçage Identifier les techniques de traçage Déterminer les techniques de traçage 	 Outils de traçage sur chantier Techniques de traçage d'un trait horizontal Règles d'hygiène et sécurité 	
9.2	Poser les tables	Identifier les techniques de pose des tables Identifier les techniques de positionnement des tables	 Technique de positionnement des supports de moules. Morphologie des tables Rotation et rentabilité Fonctionnement Techniques de pose de la table Manutention Techniques de réglage du coffrage des tables selon leur conception Règles d'hygiène et sécurité 	

MODULE: 10 Démonter un coffrage

Durée de la formation Théorie 05h Pratique 05h

N°	0	onnelles	Savoirs théoriques nécessaires	
	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10.1	Démonter les éléments du coffrage	Identifier la technique de décoffrage Déterminer les techniques de décoffrage	 Technologie du béton : Composition Les Constituants Prise et durcissement Les Adjuvants Le délai du décoffrage Règles d'hygiène et sécurité 	
10.2	Nettoyer les éléments du coffrage	 Identifier les outils de nettoyage Identifier les produits de nettoyage Identifier les techniques d'application des produits de nettoyage 	 Outils et produits de nettoyage et de protection du bois et du métal Technique et normes des éléments de coffrage Techniques d'application des produits de nettoyage Règles d'hygiène et sécurité 	
10.3	Ranger les éléments de coffrage	 Identifier les techniques de stockage des éléments métalliques Identifier les techniques de stockage des éléments en bois Déterminer les techniques et normes d'arrangement 	 Techniques du stockage des éléments métallique Techniques du stockage des éléments en bois Technique et normes de rangement Règles d'hygiène et sécurité 	

REALISER LE FERRAILLAGE

MODULE : 11 Façonner des armatures

Durée de la formation Théorie 10h Pratique 05h

N°			Savoirs théorique	s nécessaires
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
11.1	Interpréter un plan de ferraillage	 Consulter les plans de ferraillage Déterminer les différents diamètres de l'acier Déterminer le nombre de pièces semblables (diamètre et longueur) 	 Normes de représentation des ferraillages Lecture de plans de ferraillage 	
11.2	Couper les aciers	 Identifier les outils de coupe Identifier les techniques de coupe Appliquer les techniques de coupe 	 Instruments de mesure et de coupe Techniques de coupe : Manuelles et électriques Règles d'hygiène et sécurité 	
11.3	Façonner les armatures	 Identifier les outils de façonnage Identifier les techniques de façonnage Appliquer les techniques de façonnage des armatures 	 Outils de façonnage Techniques de façonnage Façonnage manuel Façonnage mécanisé Règles d'hygiène et sécurité 	

MODULE: 12 Monter des armatures

Durée de la formation Théorie 15 h Pratique 05h

			Savoirs théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
12.1	Poser les armatures	 Identifier les outils de travail Identifier les techniques de pose Appliquer les techniques de pose 	 Règles techniques de pose des armatures Règles d'hygiène et de sécurité 	
12.2	Assembler les armatures	 Identifier les outils de travail Identifier les techniques d'assemblage Appliquer les techniques d'assemblage 	 Outils d 'assemblage des armatures Assemblages par recouvrement Assemblages soudés Mesures de prévention Règles d'hygiène et sécurité 	

CHAMP D'ACTIVITE 4

Formation complémentaire

MODULE : 13 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation	Théorie 15 h	Pratique 10 h

N°		Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires		
	Sous compétences professionnelles			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
13.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les taches y afférentes	Identifier les différentes organisations de l'entreprise: -Types d'entreprise -Structures hiérarchiques -Structures fonctionnaires Identifier les fonctions essentielles : -La fonction gestion et ses tâches essentielles -La fonction financière et ses tâches principales -La fonction production -La fonction commerciale		Les statuts d'entreprise(EPE, SPA, SARL,EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise	
13.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 		Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service	

N°			Savoirs théoriques nécessaires		
	Sous competences professionnelles	Sous compétences Activités professionnelles à exécuter professionnelles	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle		
13.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	 Développement des notions et principes de satisfaction des besoins du client Explication des avantages des produits novateurs Présentation des principes de base de la liaison : Produit- Prix et Promotion 		
13.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 Identifier les exigences de la fonction «entreprenariat» Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présentation des règles élémentaires pour monter et réaliser un projet réussi Présentation des atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet 		
13.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	 Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage 	 Présentation des différents modèles d'outils de gestion : -Fiche d'inventaire -Bon d'entrée -Bon de sortie -Bon de commande -Bonde livraison Démonstration des techniques d'approvisionnement du magasin Présentation des différents modèles de support et rayonnage de rangement 		

MODULE:14

S'initier à l'utilisation de l'outil informatique

Durée de la formation Théorie 05 h Pratique 10 h

N°	0	Sous compétences Activités professionnelles à exécuter professionnelles	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
14.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	 Notions de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité central (Boîtier d'alimentation, lecteur CD Room, lecteur de disquettes, le disque dur, la carte mère, le microprocesseur, la rame, la carte réseau), l'imprimante, l'onduleur, le modem, la web cam, le scanner, etc Directives et précautions de raccordement des différents éléments 	
14.2	Exploiter un micro- ordinateur (Système d'exploitation Windows) Utiliser un logiciel de	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions du Système d'exploitation Windows Exploitation le système Windows Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu 	 Présenter l'environnement Windows Bureau et fenêtres : Poste de travail, Corbeille, Menu, Démarrer Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer 	
	traitement de texte et tableaux (Microsoft Word)	 Traiter le texte Dessiner un tableau 	saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout)	

N°	_	Sous compétences Activités professionnelles à exécuter professionnelles	Savoirs théoriques nécessaires		
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle	
14.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableau Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc. 		

MODULE :15 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation Théorie 14 h Pratique 10 h

			Savoirs théoriques nécessaires		
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle	
15.1	Elaborer un curriculum vitae (CV)	 S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum vitae (CV) Décrire les composants avec précisions : Identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc. 	-Modèle de rédaction d'un curriculum vitae -Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV		
15.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation, âge, etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement 	-Modèle de rédaction de la demande d'emploi -Appliquer les techniques de communication		

	Sous compétences professionnelles		Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
15.3	Préparer et réussir un entretien d'embauche	Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche	-Application des simulations	
		Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoise au moment de l'entrevue		
		Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts		
		Rechercher des informations sur : L'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives Le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice		
15.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et	Identifier les structures du Service public chargé de l'emploi	-Présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM-ALEM, la commune, etc.)	
	les démarches pour l'auto emploi	Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi	-Informations sur le tissu économique de la région et de la localité	
		 Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état 	-Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état : DIPJ-ANSEJ- ANGEM etc.	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2

REALISER LES COFFRAGES

MODULE: 7 Monter des coffrages traditionnels

Durée de formation 291Heures

	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre du curriculum à confirmer par une croix (X) (2)			Appreciation de i				(2)
N° professionneil acquérir		Activités professionnelles à exécuter	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
07.1	Placer les supports du moule	 Déterminer les supports du moule ; Déterminer les outils de montage et les étais Placer les cales en bois ; Placer les étais et régler les hauteurs Règles d'hygiène et sécurité 								
07.2	Assembler les éléments de la peau coffrante	 Déterminer les outils et accessoires d'assemblage ; Sélectionner les planches ; Couper les planches à la bonne dimension. Assembler les planches selon les dimensions du moule Règles d'hygiène et sécurité 								
07.3	Consolider le coffrage	 Placer les étais Placer les serres- joints Effectuer le serrage Règles d'hygiène et sécurité 								

MODULE: 8 Monter des coffrages en banches

Durée de formation 233Heures

NIO	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre d confirmer par un		Appréciation de l'apprenti (2)						
N°	acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
08.1	Placer la première banche	 Préparer les outils de travail Tracer l'emplacement de la banche et les ouvertures Vérifier l'épaisseur de l'enrobage Nettoyer et huiler les banches Poser la banche selon le tracé Régler la hauteur Ajuster et fixer les étais Régler le niveau et l'aplomb Règles d'hygiène et sécurité 									
08.2	Placer les éléments intérieurs	 Préparer les éléments intérieurs Tracer l'emplacement des éléments intérieurs Placer les arrêts extérieurs Placer les éléments intérieurs Contrôler leur niveau et leur aplomb Règles d'hygiène et sécurité 									
08.3	Placer la deuxième banche	 Positionner la deuxième banche Faire passer les tiges et les verrouiller Fermer et contrôler les banches Resserrer l'ensemble des tiges Contrôler l'aplomb et l'alignement Règles d'hygiène et sécurité 									

MODULE : 9 Monter des coffrages en tables

Durée de formation 233 Heures

NIO	Sous Compétences professionnelles à	1	Mise en œuvre du curriculum à confirmer par une croix (X) (2)			Appréciation de l'apprenti (2)						
N°	acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
09.1	Tracer les traits de niveau	 Préparer les outils de traçage Effectuer le traçage Vérifier la hauteur des arases des murs Règles d'hygiène et sécurité 										
09.2	Poser les tables	 Préparer les étais Manutentionner les tables Positionner les étais de renfort Régler les étais et la table selon la hauteur Placer les arrêts de béton Placer les réservations Règles d'hygiène et sécurité 										

MODULE : 10 Démonter un coffrage

Durée de formation 188 Heures

NIO	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre o confirmer par ur		А	ppréc	iation o	de l'ap	prenti	(2)
N°	acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Démonter les éléments du coffrage	 Préparer les outils de démontage du coffrage Décoffrer le béton Règles d'hygiène et sécurité 								
10.2	Nettoyer les éléments du coffrage	 Arracher les clous du coffrage Gratter les surfaces du coffrage Huiler le coffrage Règles d'hygiène et sécurité 								
10.3	Ranger les éléments de coffrage	 Empiler les bois de coffrage Serrer les bois de coffrage Ranger les tables Règles d'hygiène et sécurité 								

CHAMP D'ACTIVITE 3

REALISER LE FERRAILLAGE

MODULE: 11 Façonner des armatures

Durée de formation 323 Heures

	Sous Compétences	rofessionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre o confirmer par ur		Appréciation de l'apprenti (2)					
N°	acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Entreprise E.F.P.	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
11.1	Interpréter un plan de ferraillage	 Consulter les plans de ferraillage Déterminer les différents diamètres de l'acier Déterminer le nombre de pièces semblables (diamètre et longueur) Règles d'hygiène et sécurité 								
11.2	Couper les aciers	 Préparer les outils de coupe Préparer la table de ferraillage Tendre l'armature Effectuer les mesures des éléments couper l'acier Règles d'hygiène et sécurité 								
11.3	Façonner les armatures	 Façonner les barres d'états selon les plans Stocker les éléments façonnés Règles d'hygiène et sécurité 								

MODULE :12 Monter des armatures

Durée de formation 300 Heures

	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre o confirmer par ur		Appréciation de l'apprenti (2)						
N°	acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Entreprise E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
12.1	Poser les armatures	 Repérer la position de l'élément sur le coffrage Poser les armatures dans le coffrage Caler les armatures en respectant l'enrobage Assembler l'ensemble du ferraillage Règles d'hygiène et sécurité 									
12.2	Assembler les armatures	 Préparer les outils de travail Repérer les points d'attache sur les armatures Attacher les armatures Règles d'hygiène et sécurité 									

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 – 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rapport avec la grille de notation											
	1	2	3	4	5	6					
Indicateurs Critères	moins de de 20 – 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0					
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt					
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative					
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène					
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel					
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents					

5- Mise en œuvre du programme de formation : Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en œuvre est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{eme} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles.

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. *Organisation* et déroulement de la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (Voir 4.5)

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour un période donné à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indique par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (Voir 4.4) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (Voir 5.3).

La FTTC doit être assurés par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier / spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ».Cette formation de base est destinée à doter à l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et /ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau internes d'autre part.
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de rechercher d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers / spécialités intégrant l'initiation à l'utilisation de l'outil Informatique au niveau du champ N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (Voir 4.6), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialités en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (Voir 4.6.)

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport- modèle « **fiche de visite** ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associes à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des taches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus se formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et taches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologique de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la **grille de notation et d'évaluation** donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ».Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre incluse la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'établissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutes, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmises sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation sont faites par au minimum

par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis :
- Surveillance et bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats)
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précises par l'administration de la formation professionnelle voie réglementaire.